

Relations internationales

ATHÈNES, GRÈCE, 16 – 17 FÉVRIER 2014

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Mme Kristien Van Vaerenbergh, présidente de la commission de la Justice, a participé à la réunion des présidents des commissions de la Justice et des Affaires intérieures, qui s'est tenue les 16 et 17 février 2014 à Athènes, en Grèce.

Les trois thèmes majeurs suivants ont été abordés au cours de cette réunion :

1. La politique européenne globale pour la migration.¹
2. La sensibilisation face aux phénomènes d'extrémisme.²
3. L'évaluation du programme de Stockholm.

1. *M. Virvidakis*, président de la commission permanente de l'Administration publique, de l'Ordre public et de la Justice du Parlement hellénique, a mis l'accent sur l'aspect multidimensionnel de la migration. Le drame de Lampedusa a montré qu'un flux migratoire peut rapidement prendre la forme d'une crise humanitaire. L'intervenant a également noté la pression disproportionnée que les pays méditerranéens subissent à la suite des flux migratoires.

Il convient de souligner à cet égard que même si elle ne se situe pas en première ligne, la Belgique fait partie des pays les plus confrontés aux flux migratoires.

Mme Cecilia Malmström, commissaire européenne chargée des Affaires intérieures, a constaté une tendance au populisme lorsqu'il s'agit de traiter des matières complexes telles que la migration. La commissaire européenne a commenté les nouvelles règles européennes applicables dans le domaine de la migration et des programmes de formation et d'échange d'informations, ainsi que l'ajout, dans le Règlement Dublin II, d'un nouvel article prévoyant la possibilité, pour un État membre inondé de demandes d'asile, de faire appel à la solidarité et au soutien des autres États membres. Cet ensemble de mesures vise à éviter un nouveau drame comme celui de Lampedusa.

1

<http://www.gr2014parliament.eu/Médias/CommuniquésdePresse/TabId/954/ArtMID/2732/ArticleID/2122/La-migration-au-coeur-de-la-Réunion-des-Présidents-des-Commissions-de-la-Justice-et-des-Affaires-Intérieures-des-Parlements-de-l'UE.aspx>

2

<http://www.gr2014parliament.eu/Médias/CommuniquésdePresse/TabId/954/ArtMID/2732/ArticleID/2123/L'e2%80%99extr%a9misme-violant-et-le-programme-de-Stockholm-Deux-sujets-majeurs-de-la-R%a9union-des-Pr%a9sidents-des-Commissions-de-la-Justice-et-des-Affaires-Int%a9rieures-des-Parlements-de-l'e2%80%99UE.aspx>

Le grand problème, c'est la migration illégale. Il convient notamment de s'y attaquer en augmentant les contrôles aux frontières extérieures de l'UE, en mettant fin au trafic illicite, en prévoyant des pénalités pour les immigrants illégaux et en élaborant une politique européenne de rapatriement efficace (renvoi dans leur pays des immigrants illégaux qui n'ont pas besoin d'une protection internationale), et ce, conformément à la législation européenne en la matière.

En même temps, l'Union reconnaît que les immigrants constituent une main-d'œuvre dont l'UE ne peut se passer. Ils peuvent aider à compenser une pénurie de travailleurs dans certains secteurs et représentent une source de travailleurs hautement qualifiés. Il importe dès lors que leurs qualifications soient reconnues et que les procédures administratives soient simplifiées.

Le ministre grec de l'Ordre public et de la Protection du citoyen, *M. Nikos Dendias*, a souligné que, dans cette problématique, la concertation avec les pays de transit et d'origine est d'une importance primordiale.

M. Ilkka Laitinen, directeur exécutif de Frontex, a fait observer qu'en 2013, on a constaté une augmentation de 48% des passages clandestins de frontières par rapport à 2012. 52% de ces passages étaient le fait de citoyens originaires de Syrie, d'Erythrée, d'Afghanistan et d'Albanie. L'immigration clandestine va de pair avec la criminalité frontalière, le trafic illégal et la falsification de documents. Les 28 États membres pratiquent cependant une politique de migration différente. Il s'impose dès lors d'élaborer une approche globale. Il a enfin salué le travail difficile des garde-frontières.

2. En ce qui concerne la sensibilisation aux phénomènes d'extrémisme, le ministre grec de l'Intérieur, *M. Yannis Michelakis*, a souligné que l'intégration des immigrants dans la société européenne doit reposer sur un équilibre entre les droits des immigrants, d'une part, et les lois et la culture du pays d'accueil, d'autre part.
De nouvelles initiatives à cet égard sont annoncées dans le cadre du nouveau programme pluriannuel du Fonds Européen d'Intégration.
Les ministres de l'Intérieur de Belgique, d'Italie et de Grèce ont pris l'initiative de soumettre un pacte contre le racisme pour 2014-2020 à la signature des ministres des autres États membres de l'UE.

Le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, *M. Stavros Lambrinidis*, a attiré l'attention sur l'importance de la promotion des droits humains pour la cohérence et la crédibilité interne et externe de l'Union européenne. Une moindre attention portée aux droits sociaux conduit à l'augmentation de l'extrémisme violent.

La représentante de la Commission européenne, *Mme Maria Asenius*, a évoqué la création d'une agence spéciale pour la sensibilisation à la radicalisation (*radicalisation Network Awareness - RAN*), ainsi que la communication de la Commission Européenne intitulée « Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE » (COM 2013 941).

3. En ce qui concerne le suivi du programme de Stockholm, le ministre grec de la Justice, *M. Charalambos Athanassiou*, a souligné la nécessité, pour les États membres, de mettre effectivement en œuvre les décisions et les lois européennes, ainsi que sur l'importance d'une politique cohérente.

Mme Marietta Karamanlis, Vice-présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale de la France, a souligné l'importance de la création d'un Parquet européen.

Mme Françoise Le Bail, de la Direction Générale de la Justice de la Commission européenne, a indiqué que la réduction de la bureaucratie et une justice rapide étaient de nature à favoriser la croissance économique.

M. Virvidakis a clôturé la réunion en constatant que pour mettre en œuvre une politique migratoire européenne effective, il fallait tout d'abord renforcer les outils déjà existants, tels que Frontex. Il est crucial que l'UE dispose d'une politique de prévention sous la forme d'accords de coopération avec les pays tiers voisins, et qu'elle mette en œuvre une politique de retour efficace au niveau européen. Pour le reste, le principe de solidarité doit devenir la clef de voûte d'une politique migratoire européenne intégrée.